

Demande d'acquisition de la nationalité Française par décret

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (à classer dans l'ordre suivant)

MERCI DE BIEN VOULOIR PRÉSENTER VOTRE DOSSIER DANS L'ORDRE DE LA LISTE CI-DESSOUS, DE COCHER CHAQUE PIÈCE JUSTIFICATIVE ANNEXÉE ET DE JOINDRE LA PRÉSENTE LISTE EN PREMIÈRE PAGE DE VOTRE DEMANDE IMPORTANT : **J'attire votre attention sur la vigilance que vous devez porter à la constitution de votre dossier. En cas d'absence d'un document, votre dossier vous sera retourné pour complétude.**

Tout document rédigé en langue étrangère doit être traduit en Français par un expert assermenté (fournir l'original + la traduction).

Fournir impérativement les originaux lorsqu'ils sont demandés, sinon votre dossier vous sera renvoyé non traité.

DOCUMENTS DE BASE	Original	Copie
Cerfa n° 12753*02 de demande d'acquisition de la nationalité française daté et signé	<input type="checkbox"/> 2	
Le cas échéant, la demande de francisation CERFA n°65-0054 et/ou la demande de choix d'un nom de famille pour votre 1er enfant mineur CERFA n° 15286*01	<input type="checkbox"/> 1	
55 euros de timbres fiscaux (les timbres électroniques ne sont pas encore acceptés)		
2 photographies d'identité format 35x40 mm, tête nue, portant votre nom, prénom(s) et date de naissance au verso	<input type="checkbox"/> 2	
Une grande enveloppe « lettre suivie » 500 grammes vierge en format A4 et affranchie au poids du dossier	<input type="checkbox"/> 1	
1 enveloppe timbrée à votre adresse au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/> 1	
Le cas échéant, la photocopie de la décision rendue sur votre précédente demande d'acquisition de la nationalité française		<input type="checkbox"/> 1

ÉTAT CIVIL :

- Les actes d'état civil doivent être fournis en original.
 - Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de 3 mois mais pas de date de validité pour les actes d'état civil provenant de l'étranger.
 - Pour tout acte délivré en langue étrangère, vous devez obligatoirement joindre une traduction produite en originale établie par un traducteur agréé.
 - Les actes d'état civil de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou apostille (voir ambassade ou consulat du pays d'origine). Voir liste des pays pour légalisation ou apostille
 - Si vous êtes réfugié ou apatride, vous devez fournir les pièces d'état civil délivrées par l'Office Français de protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

<i>Dans tous les cas</i>	Original	Copie
- Original de l'acte de naissance délivré par l' OFPRA pour les réfugiés - Original de la copie intégrale de l'acte de naissance avec indication du nom des père et mère, délivré par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé. - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Tout document relatif à l'état civil de vos parents (acte de naissance, mariage... précisant leurs dates et lieux de naissance). - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1
Le cas échéant, tout document justifiant d'une modification de votre nom.		<input type="checkbox"/> 1
Tout document justifiant de votre nationalité au regard de la loi de votre pays d'origine (par exemple, copie du passeport.).		<input type="checkbox"/> 1
<i>Si vous êtes marié(e) :</i>	Original	Copie
Si mariage en France : original de la copie intégrale de l'acte de mariage délivré depuis moins de 3 mois par l'officier d'état civil de la commune du lieu de célébration.	<input type="checkbox"/> 1	
Si mariage à l'étranger : original en langue étrangère. - <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Si mariage à l'étranger avec un ressortissant français : transcription de l'acte de mariage délivré par le Service Central d'État Civil.	<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes réfugié(e) fournir un certificat de mariage délivré par l'OFPRA.	<input type="checkbox"/> 1	
<i>Si vous êtes divorcé(e) : En cas d'unions précédentes, pour chaque mariage :</i>	Original	Copie
- Original de la copie intégrale des actes de mariage précédents. - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	

Preuve de la dissolution des mariages : - Pour les divorces prononcés en France : <u>Si le mariage a eu lieu en France</u> : - l'original de la copie intégrale de votre acte de mariage portant mention de votre divorce - la copie du jugement de divorce <u>Si le mariage a eu lieu à l'étranger</u> : la photocopie du jugement de divorce avec certificat de non appel attestant le caractère définitif de la dissolution du mariage. - Pour les divorces prononcés à l'étranger : Photocopie de l'acte de divorce. Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1
<i>Si vous êtes séparé(e):</i>	Original	Copie
Décision de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation ou acte de répudiation.		<input type="checkbox"/> 1
<i>Si vous êtes veuf ou veuve :</i>	Original	Copie
<u>Fournir les pièces demandées à la rubrique « si vous êtes marié(e) » ou le cas échéant à la rubrique « si vous avez conclu un PACS »</u>	<input type="checkbox"/> 1	
- <u>Et</u> l'original de la copie intégrale de l'acte de décès avec original. - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
<i>Si vous avez conclu un PACS :</i>	Original	Copie
Un récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal d'instance.		<input type="checkbox"/> 1
<i>Si vous avez des enfants mineurs (domiciliés en France ou à l'étranger).</i>	Original	Copie
Original de la copie intégrale des actes de naissance des enfants (mineurs). - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants de moins de 18 ans scolarisés : certificat de scolarité pour l'année en cours	<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants non scolarisés : photocopie du carnet de santé (1ère page « identité » et page « vaccinations »), ou attestation de présence en crèche. - Jugement statuant sur la garde de l'enfant, le cas échéant,		<input type="checkbox"/> 1
Si votre enfant est réfugié, original récent du certificat de naissance délivré par l'OFPRA.	<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants adoptés : copie du jugement d'adoption attribuant l'autorité.		<input type="checkbox"/> 1

CASIER JUDICIAIRE	Original	Copie
Si vous résidez depuis moins de 10 ans en France, un original du casier judiciaire étranger de tous les pays dans lesquels le vous avez séjourné. - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et pour les personnes entrées en France durant leur minorité		

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE : Les attestations de l'OFII ne sont pas recevables.	Original	Copie
Vous devez produire votre diplôme ou votre attestation en original accompagné de sa photocopie, laquelle sera intégrée dans votre dossier. Tout demandeur doit justifier d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension des points essentiels du langage nécessaire à la gestion de la vie quotidienne et aux situations de la vie courante ainsi que par la capacité à émettre un discours simple et cohérent sur des sujets familiers dans ses domaines d'intérêt. Son niveau est celui défini par le niveau B1 oral du Cadre européen commun de référence pour les langues.		
- un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au V bis de la nomenclature nationale des niveaux de formation	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
ou un diplôme attestant d'un niveau du français au moins égal au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
ou une attestation en cours de validité du test de connaissance du français (TCF) délivrée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
ou une attestation en cours de validité du test d'évaluation de français (TEF) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI de Paris)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
RÉSIDENCE/SÉJOUR	Original	Copie

Photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité, et à l'adresse actuelle.		<input type="checkbox"/> 1
Si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour : Photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.		<input type="checkbox"/> 1
Photocopie recto-verso du titre de séjour de votre conjoint(e) ou concubin(e) ou de sa carte nationale d'identité, s'il ne s'associe pas à votre demande.		<input type="checkbox"/> 1
Si vos parents vous prennent en charge : Photocopie recto-verso du titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité.		<input type="checkbox"/> 1
Décision autorisant l'entrée en France des membres de la famille (certificat délivré par l'Office Français de l'Immigration).		<input type="checkbox"/> 1

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES	Original	Copie
<p>Si vous êtes salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie du contrat de travail dans son intégralité avec la date d'embauche, l'activité exercée et le salaire. - Les 3 derniers bulletins de salaire. - Les certificats de travail concernant les 3 dernières années ou l'historique des missions d'intérim sur les 3 dernières années. - En cas de mariage, Pacs ou concubinage, <u>les 3 derniers bulletins de salaire</u> du conjoint ou concubin et <u>ses 3 derniers avis d'imposition</u>. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous êtes demandeur d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les justificatifs d'inscription à Pôle emploi. - Les 3 derniers bordereaux de versement des indemnités. - Tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des 3 dernières années. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et fin de stage. - Le dernier bulletin de rémunération. - Le cas échéant, tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des 3 dernières années. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous êtes commerçant, artisan, exploitant agricole, gérant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers. - Les statuts de la société pour les dirigeants ou associés. - Le bilan financier des 3 derniers exercices. - Le bordereau de situation fiscale de la société dont vous êtes soit actionnaire, soit gérant. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous exercez une profession libérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie de l'inscription à l'ordre professionnel. - un justificatif des ressources des 3 dernières années. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous êtes lycéen ou étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le certificat de scolarité ou la carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours. - Les justificatifs des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en France. - Si vous êtes boursier, une attestation indiquant le montant de la bourse. - Si vous êtes pris(e) en charge par vos parents, photocopie (recto-verso) de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité et de leur dernier avis d'imposition ou de non-imposition. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements. - Si vous êtes contractuel de l'enseignement, les contrats, le cas échéant, sur les 3 dernières années. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine. - Une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine et/ou le montant et la périodicité des versements si vous avez des revenus provenant de l'étranger. - Si vous louez des biens immobiliers, la copie du ou des contrats de bail. 		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p>Si vous êtes handicapé ou en invalidité</p>		

- La décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité, une attestation de travail en structure de travail protégé.	<input type="checkbox"/>	1
- Le cas échéant, une carte d'invalidité.	<input type="checkbox"/>	1
- Copie de la carte d'invalidité.	<input type="checkbox"/>	1
- Le bordereau de versement d'une pension ou d'une allocation d'invalidité.	<input type="checkbox"/>	1
Si vous êtes retraité :		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
- Le titre de pension et le dernier bordereau de versement.		
Si vous percevez des allocations (familiales, APL, autres...)		<input type="checkbox"/> 1
- Le dernier bordereau de versement des allocations familiales, de l'allocation logement, du revenu de solidarité active, etc....		
Si vous louez des biens immobiliers :		<input type="checkbox"/> 1
- La copie du ou des contrats de bail.		
Ressources de votre conjoint, concubin ou un tiers :		<input type="checkbox"/> 1
- 3 derniers bulletins de salaire.		<input type="checkbox"/> 1
- copie du contrat de travail.		<input type="checkbox"/> 1
- Les 3 derniers avis d'imposition.		<input type="checkbox"/> 1

SITUATION FISCALE	Original	Copie
Le bordereau de situation fiscale, modèle P. 237 , daté de moins de 3 mois portant sur les 3 dernières années Ce document est délivré par la direction des finances publiques dont vous dépendez sur présentation des avis d'imposition précités. L'adresse est sur votre avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> 1	
Les avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années accompagnés des bulletins de salaire de novembre et décembre correspondant à ces 3 années ;		<input type="checkbox"/> 1
En cas de mariage, Pacs ou concubinage, les avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années de votre conjoint, concubin, ou pacsé, accompagnés des bulletins de salaire de novembre et décembre		<input type="checkbox"/> 1

DOMICILE	Original	Copie
Si vous êtes locataire :		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
- Contrat de location.		
- 3 dernières quittances de loyer		
- dernière facture d'électricité ou de téléphone.		
Si vous êtes propriétaire : L'attestation de propriété délivrée par le notaire.		<input type="checkbox"/> 1
Si vous êtes hébergé(e) :		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
- Une attestation d'hébergement.		
- Un justificatif de l'identité de la personne qui vous héberge.		
- Un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge.		

SITUATION MILITAIRE	Original	Copie
Pour les anciens combattants et les légionnaires, un état des services, les décorations et citations obtenues.		<input type="checkbox"/> 1

Votre dossier **complet** est à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Plateforme régionale des naturalisations – dépôt de dossier
6 quai Ceineray
44000 Nantes

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Plateforme régionale des naturalisations

Direction de la Réglementation et des libertés Publiques
Service de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'Asile, de l'Intégration et des Naturalisation

NANTES, le

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déposer une demande d'acquisition de la nationalité française par décret.

L'article 37 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 a prévu que cette demande soit accompagnée de pièces justificatives de votre situation.

Votre dossier est incomplet, il manque notamment les pièces suivantes :

Tout document rédigé en langue étrangère doit être traduit en Français par un expert assermenté (fournir l'original + la traduction).

Fournir impérativement les originaux lorsqu'ils sont demandés, sinon votre dossier vous sera renvoyé non traité.

Pièces à fournir	Original	Copie
Formulaire de demande d'acquisition de la nationalité française (en deux exemplaires) dûment complété, daté et signé .	<input type="checkbox"/> 2	
55 euros de timbres fiscaux		
Une grande enveloppe « lettre suivie » 500 grammes vierge en format A4 et affranchie au poids du dossier.	<input type="checkbox"/> 1	
1 enveloppe timbrée à votre adresse au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/> 1	
- Un diplôme français (copie acceptée) - ou un diplôme délivré dans un pays francophone à condition que les études aient été suivies en Français (copie acceptée) - ou une attestation linguistique en cours de validité justifiant du niveau de langue française délivrée obligatoirement, soit par un organisme certificateur, soit par un organisme habilité « Français langue d'intégration » (Voir liste jointe des organisme) ATTENTION : les attestations ministérielles de dispense de formation linguistique délivrées par l'OFFI dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration, ne sont pas suffisantes pour une demande de naturalisation.		<input type="checkbox"/> 1
Copie du titre de séjour en cours de validité et le cas échéant copie du TS ou de la CNI de l'époux(se) ou copie du passeport ou de la CNI pour les ressortissants européens.		<input type="checkbox"/> 1
Original de l'acte de naissance avec indication du nom des père et mère, délivré par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé. - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Tout document relatif à l'état civil de vos parents (acte de naissance, mariage... précisant leurs dates et lieux de naissance). - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1
Le cas échéant, original de l'acte de mariage (de toutes les unions) et éventuellement preuve de leur dissolution (jugement de divorce acte de décès du conjoint...) Si mariage à l'étranger : original en langue étrangère. - <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Le cas échéant, original des actes de naissance des enfants (mineurs). - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Original du casier judiciaire étranger de tous les pays dans lesquels le postulant a séjourné s'il réside depuis moins de 10 ans en France. - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	

Dès l'envoi du dossier complet, votre demande pourra faire l'objet d'une instruction.

Merci de joindre ce courrier lors de votre prochain envoi et de maintenir la pochette « socle minimal décret » au début de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/La préfète
L'agent instructeur